

 **BREAK
BREAK...**



LE DROIT DE GRÈVE MÉPRISÉ À BLAGNAC

LFBO

Toulouse, le 17 décembre 2019

La semaine dernière la DO a rédigé, signé et mis en application une note en 72 heures, augmentant le nombre d'astreints en cas de grève à Blagnac. Cette décision a été prise sans aucune concertation avec le personnel, portant une **atteinte grave et inacceptable à notre droit de grève**. Est-ce là leur réponse aux dernières grèves à Blagnac ? Il aurait été plus responsable de venir discuter des raisons du malaise à cause duquel les grèves sont tant suivies dans notre centre !

Nous regretterons au passage que la DO ne soit pas capable de faire preuve de la même efficacité sur tous les dossiers. Rappelons qu'il y a bientôt un an de cela, nous avons demandé un point règlementaire pour encadrer une activité que nous exerçons illégalement depuis des années à Blagnac, le contrôle d'essais. Rien, absolument RIEN, n'a été fait par la DO sur ce dossier. Elle ne s'est même pas donnée la peine de répondre aux courriers de notre chef de centre.

Nous exigeons que la DO cesse immédiatement le mépris dont elle fait preuve envers les contrôleurs de Blagnac. Nous envisageons une réponse forte face à leur manque de respect. Soyez prêts à vous mobiliser.

